

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de modification du PLUi de la Communauté d'agglomération du Boulonnais n°4

Communes de Baincthun, Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Condette, Conteville-les-Boulogne, Echinghen, Equihen-Plage, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle-Les-Boulogne, Nesles, Neufchatel-Hardelot, Outreau, Pernes-les-Boulogne, Pittefaux, St Etienne-au-Mont, St Martin Boulogne, Wimereux, Wimille.

En application des dispositions de l'arrêté n°2024_005_AG du 16 janvier 2024 de M. le Président de la Communauté d'agglomération, une enquête publique est organisée, du 29 janvier 2024 à 9h00 au 1er mars 2024 à 17h00, afin d'apporter des modifications au Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce projet consiste à prendre en compte diverses ajustements nécessaires : suppression ou créations d'emplacements réservés, nouvelles constructions, corrections du règlement...

M. Claude MONTRASIN assumera la fonction de Commissaire enquêteur (M. Vital RENOND commissaire enquêteur suppléant).

Pendant le délai susvisé :

Un dossier avec registre d'enquête sera déposé au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ainsi qu'en mairie de Baincthun et de Neufchâtel-Hardelot et sera consultable aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le dossier d'enquête dématérialisé sera consultable sur www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/urbanisme/enquetes-publiques afin que chacun puisse en prendre connaissance et éventuellement adresser ses observations par écrit à M. le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivant : 1 Bd. du bassin Napoléon BP755 62321 Boulogne-sur-Mer cedex. Les observations peuvent aussi être transmises par courrier électronique : enquetepubliqueplui@agglo-boulonnais.fr

M. le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes :

- lundi 29 janvier, Communauté d'agglomération du Boulonnais, 9h00-12h00
- mercredi 14 février, salle Rigail (mairie de Baincthun), 14h00-17h00
- vendredi 23 février, mairie de Neufchâtel-Hardelot, 9h00-12h00
- vendredi 1er mars, Communauté d'agglomération du Boulonnais, 14h00-17h00